

En collaboration avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires et le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

**Aux enseignant-e-s
titulaires d'une 3P**

**Association genevoise de
Prévention des Accidents par Morsure
de chien (PAM-Ge)**

Gd-Lancy, le 12 septembre 2019



**Cours de Prévention des Accidents par Morsure de chien
à Genève (PAM)**

Quel est le but du cours ?

Le but général du cours est de diminuer le nombre d'accidents par morsure de chien en apprenant aux enfants à se comporter de façon adaptée en présence d'un chien connu ou inconnu, dans diverses situations.

A qui est-il destiné ?

Aux enfants scolarisés en 3P.

Combien de temps dure-t-il ?

Une période de 60 minutes.

Quelle infrastructure nécessite-t-il ?

Une salle de rythmique, gymnastique ou l'équivalent, mais **la salle doit être vide.**

(merci d'éviter les sols glissants)

Quel est le déroulement d'une leçon ?

Quatre animateurs dûment formés dispensent le cours : deux d'entre eux sont accompagnés de leur chien, un animateur est déguisé en chien nommé Truf et un animateur présente les différentes situations.

Sept situations sont traitées, telles que : un chien en liberté aborde l'enfant, l'enfant désire caresser un chien tenu en laisse par son propriétaire, l'enfant tombe par terre à côté d'un chien.

Sous forme de jeux de rôle, les animateurs montrent d'abord les situations aux enfants, qui sont ensuite invités à venir reproduire les comportements adaptés, d'abord face à Truf, puis pour ceux qui le souhaitent, en présence des chiens.

Au terme du cours, la brochure « Truf' viens... » est distribuée aux élèves.

Une série d'exercices écrits est fournie aux enseignants qui le désirent.

Ce cours est-il obligatoire ?

Non, seuls les enseignants intéressés et s'étant inscrits auprès de l'association peuvent en bénéficier.

Inscriptions

En renvoyant par courrier ou par fax la fiche d'inscription ci-jointe au secrétariat de l'association.

Informations supplémentaires

Olivia Gros, Présidente PAM-Ge

079 321 44 86

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) 022 546 56 00